

COVID-19 AIDE AUX ENTREPRISES EN RÉGIONS EN ALERTE MAXIMALE DE LA MRC DE DRUMMOND

**+ DE 200
ENTREPRISES
EN ONT DÉJÀ
PROFITÉ!**

**COMMERCE FERMÉS
OBTENEZ DÈS MAINTENANT
UNE AIDE FINANCIÈRE!**

RESTAURANTS, BARS, GYMS,
COMMERCE DE DÉTAIL...

VOTRE COMMERCE EST VISÉ PAR UN ORDRE DE FERMETURE EN RAISON DE LA PANDÉMIE?

Profitez d'une aide financière sous forme de prêt ou de subvention pour payer vos frais fixes.

Restaurants, bars et centres de conditionnement physique :

L'aide financière couvre 5 mois (octobre, novembre
et décembre 2020 et janvier et février 2021)

Commerces de soins (coiffure et esthétique) et commerces de détail admissibles :

L'aide financière couvre deux mois
(janvier et février 2021)

L'Aide aux entreprises situées en régions en alerte maximale (AERAM) permet aux commerces admissibles d'obtenir un pardon de prêt pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ par mois (maximum de 80 % du montant du financement accordé).

LISTES DES FRAIS FIXES ADMISSIBLES :

- Taxes municipales et scolaires;
- Loyer;
- Intérêts payés sur les prêts hypothécaires;
- Frais de services publics (électricité, gaz, enlèvement des déchets);
- Assurances;
- Frais de télécommunications;
- Permis et associations.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION SIMPLE! PROFITEZ D'UN ACCOMPAGNEMENT GRATUIT!

Contactez sans tarder la SDED pour inscrire votre entreprise :
sded.ca • 819 477-5511

«NOUS ENCOURAGEONS FORTEMENT
LES ENTREPRISES D'ICI À PROFITER
DE CETTE AIDE FINANCIÈRE!»

M. ALAIN CARRIER
PRÉSIDENT DE LA SDED

